



## ÉTABLISSEMENT

Ville de Beaucaire (30)  
Place Georges Clémenceau  
30300 Beaucaire

## AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Beaucaire (30), Contact : M Le Président du Syndicat Intercommunale de la Piscine Beaucaire-Tarascon, Place Georges Clémenceau, 30300 Beaucaire, FRANCE. Tél. : +33 466591006. Fax : +33 466593040. Courriel : pierre.mariette.lopez@beaucaire.fr. Code NUTS : FRJ12.

**Adresse(s) internet :**Adresse principale : <http://www.beucaire.fr/>Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :****Par voie électronique à l'adresse :** <https://www.marches-securises.fr>

### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

## Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** Maintenance et entretien (type P2 et P3 limité) des installations de chauffage, de ventilation, de traitement des eaux et de filtration y compris fournitures des produits de traitement

**II.1.2) Code CPV principal**

50000000

**II.1.3) Type de marché**

Services

**II.1.4) Description succincte**

Maintenance et entretien (type P2 et P3 limité) des installations de chauffage, de ventilation, de traitement des eaux et de filtration y compris fournitures des produits de traitement

**II.1.5) Valeur totale estimée****II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

### II.2) DESCRIPTION

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

50000000 , 50721000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRJ12

**Lieu principal d'exécution :** Piscine de Beaucaire-Tarascon

7 avenue de l'Ecluse

30300 BEAUCAIRE

**II.2.4) Description des prestations**

Maintenance et entretien (type P2 et P3 limité) des installations de chauffage, de ventilation, de traitement des eaux et de filtration y

**compris fournitures des produits de traitement.****II.2.5) Critères d'attribution**

**Prix** : 50%

**Qualité**

Valeur technique : 50%

**II.2.6) Valeur estimée****II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

A compter du : 01 mars 2021. Jusqu'au : 28 février 2023.

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui**

**Description des modalités ou du calendrier des reconductions** : Le marché peut être reconduit une fois pour une durée de 2 (deux) ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Le marché ne peut pas dépasser une durée totale de 4 années.

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer****II.2.10) Variantes**

**Des variantes seront prises en considération : Non**

**II.2.11) Informations sur les options**

**Options : Non**

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques****II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non**

**II.2.14) Informations complémentaires**

L'ensemble des prestations du marché sera rémunéré par application d'un prix forfaitaire annuel.

**Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique****III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession****Liste et description succincte des conditions :**

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC1 ou le DUME)

**III.1.2) Capacité économique et financière****Liste et description succincte des critères de sélection :**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC2 ou le DUME)

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle****Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des principales prestations effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Les certificats de qualification professionnelle :

-QUALIBAT 5262 - Maintenance d'installation de chauffage avec chaudière dans tout type de bâtiment supérieur à 1 000 m<sup>2</sup>

-QUALIBAT 5272 – Exploitation d'installation de chauffage et de rafraîchissement avec obligation de résultat dans tout type de bâtiment ou industrie supérieur à 1 000 m<sup>2</sup>

**III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

**Marché réservé : Non**

**III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ****III.2.1) Informations relatives à la profession****III.2.2) Conditions particulières d'exécution**

Cautionnement et garanties financières :

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Une avance est accordée au titulaire d'un marché public lorsque le montant initial du marché public ou de la tranche affermie est supérieur à 50 000 euros HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois sauf en cas de renonciation explicite du titulaire. Cette avance est calculée sur la base du montant du marché public diminué, le cas échéant, du montant des prestations confiées à des sous-traitants et donnant lieu à paiement direct.

Une garantie à première demande ou, si le pouvoir adjudicateur ne s'y oppose pas, une caution personnelle et solidaire, sera demandée à l'appui du versement de l'avance.

Modalités de financement :

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement sur le budget du Syndicat Intercommunal de la Piscine de Beaucaire-Tarascon.

### **III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

**La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non**

## **Section IV : Procédure**

### **IV.1) DESCRIPTION**

#### **IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

#### **IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

#### **IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

#### **IV.1.5) Information sur la négociation**

#### **IV.1.6) Enchère électronique**

#### **IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui**

### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### **IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure**

#### **IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Vendredi 08 janvier 2021 - 12:00

#### **IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

#### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

#### **IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en mois : 5 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### **IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**

Date : vendredi 08 janvier 2021 - 14:00

## **Section VI : Renseignements complémentaires**

### **VI.1) RENOUELEMENT**

**Il s'agit d'un marché renouvelable : Oui**

**Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :**

Automne 2024

### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Nom de l'organisme :

Syndicat Intercommunale de la Piscine Beaucaire-Tarascon (S.I.P.B.T) Service des sports de la Mairie de Beaucaire, Hôtel de Ville, Place Goerges Clémenceau, BP 134, 30300 BEAUCAIRE

## Appel d'offres ouvert

### Forme juridique du groupement :

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement.

### Retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur la plateforme internet : <https://www.marches-securises.fr>

Les candidats sont invités à s'enregistrer lors du téléchargement du DCE afin d'être automatiquement alertés lors des éventuelles modifications de celui-ci en cours de publicité.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### Remise des offres :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches-securises.fr>

### Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard DIX (10) JOURS avant la date limite de remise une demande écrite au Pouvoir Adjudicateur :

Cette demande sera à déposer sur la plateforme de dématérialisation :

<https://marches-securises.fr>

### Ouverture des offres :

Elle se fera ultérieurement à la date limite de remise des offres, en présence de l'acheteur. L'ouverture des plis n'est pas publique et aucune personne extérieure à la Commune ne peut y participer.

### Information des candidats non retenus :

L'acheteur, dès qu'il décide de rejeter une candidature ou une offre, notifie à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre. Cette notification sera faite par voie électronique (profil acheteur, mail ...). Il communique aux candidats et aux soumissionnaires qui en font la demande écrite les motifs du rejet de leur candidature ou de leur offre dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette demande. Si le soumissionnaire a vu son offre écartée alors qu'elle n'était ni inappropriée ni irrégulière ni inacceptable l'acheteur lui communique, en outre, les caractéristiques et avantages de l'offre retenue ainsi que le nom de l'attributaire du marché public.

### Visite sur site :

La visite du site, préalable à la remise de l'offre, est obligatoire

Cette visite est obligatoire et son absence entraînera l'irrégularité de l'offre.

Pour l'organisation de la visite du site, il convient de prendre contact par e-mail d'une part avec le Maître d'Ouvrage et d'autre part avec la Maitrise d'œuvre.

## **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE.

### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

Tribunal administratif de Nimes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE.

#### **VI.4.3) Introduction des recours**

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Tribunal administratif de Nimes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE.

#### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

19 novembre 2020